

# Code de conduite du campeur ou de la campeuse

L'objectif de nos camps est d'offrir aux enfants et aux jeunes une expérience de camp positive menant à leur épanouissement personnel dans un environnement sûr et accueillant. Nous attendons des campeurs et campeuses et de leurs familles qu'ils et elles agissent de façon respectueuse au camp et nous disposons d'une politique ferme contre tout type d'intimidation. Veuillez lire notre Code de conduite du campeur ou de la campeuse ci-dessous avec votre enfant avant le camp pour veiller à ce que l'ensemble des participant.e.s profitent pleinement de leur expérience de camp du Y.

## Qu'est-ce que l'intimidation?

L'intimidation c'est lorsqu'une personne ou un groupe de personnes s'en prennent à une autre personne par l'intermédiaire de comportements répétés qui causent volontairement un préjudice physique ou émotionnel.

## Types d'intimidation

- Intimidation verbale : Injures, moqueries, insultes, taquinerie, intimidation, remarques homophobes et racistes.
- Intimidation sociale : Nuire à la réputation sociale de quelqu'un et l'humilier en mentant et en répandant des rumeurs, en faisant des blagues grossières et nuisibles aux autres, en encourageant les autres à exclure quelqu'un et en imitant quelqu'un de façon méchante.
- Intimidation physique : Frapper, donner des coups de pied, faire trébucher, pincer, pousser ou gifler d'autres personnes, endommager les biens appartenant à d'autres, etc.
- Cyberintimidation : Envoyer des messages, des courriels ou faire des publications dont le contenu est blessant ou abusif, exclure volontairement quelqu'un en ligne, prendre part à des commérages ou à des rumeurs en ligne.

## L'environnement inclusif du Y

L'utilisation de la race, du sexe, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, des croyances religieuses ou du statut socioéconomique comme moyen d'attaquer et de faire du mal à une autre personne ne s'inscrit pas dans la lignée des valeurs fondamentales et de l'environnement du Y, et ne sera donc pas tolérée au sein de nos programmes.

## Nos cinq valeurs fondamentales

- Les campeurs et campeuses assument la responsabilité de leurs actes.
- Les campeurs et campeuses se respectent eux-mêmes et elles-mêmes, les un.e.s les autres, et respectent les équipements et installations du camp, ainsi que l'environnement.
- L'honnêteté est la base de toute amitié et elle est nécessaire pour communiquer avec les membres du personnel du Y.
- Dans leurs interactions, les campeurs et campeuses feront preuve de bienveillance avec eux-mêmes et elles-mêmes et les un.e.s envers les autres.
- Les campeurs et campeuses incluront l'ensemble des participant.e.s au programme et des membres du personnel, quels que soient leurs horizons, leur culture, leur genre, leur sexualité et leur race.

## Politique en matière d'intimidation

Il est attendu de chaque campeur ou campeuse qu'il ou elle traite les autres avec respect, et les aide à vivre la meilleure expérience de camp possible. Si un campeur ou une campeuse peine à respecter cette exigence, nous pourrions contacter ses parents, ou tuteurs ou tutrices, et leur demander de nous apporter leur aide ou de venir chercher leur enfant plus tôt que prévu. Notre équipe de direction traite tous les incidents d'intimidation avec sérieux. Nous travaillons ensemble en tant qu'équipe afin de veiller à ce que les campeurs et campeuses développent leur confiance en soi, nouent de nouvelles amitiés, et quittent le camp avec des souvenirs positifs.

### Que faire en cas d'intimidation

Si votre campeur ou campeuse vous confie être victime d'intimidation au camp, veuillez avertir l'équipe de direction du camp dès que possible. Notre équipe de moniteurs et monitrices et les membres de notre personnel ont reçu une formation pour être en mesure de déceler les actes d'intimidation et d'y remédier, mais il peut arriver que des actes d'intimidation ne soient pas commis directement devant notre équipe. Bien que nous encourageons les campeurs et campeuses à divulguer les cas d'intimidation à leurs moniteurs ou monitrices ou au personnel d'expérience pendant leur séjour au camp, nous savons qu'ils ou elles ne le font pas toujours. Dès que nous serons mis au courant de quelque acte d'intimidation que ce soit, nous y remédierons.

### Procédures disciplinaires

Lorsqu'un campeur ou une campeuse ne respecte pas le code de conduite ou intimide d'autres enfants ou des membres du personnel, dans la plupart des cas, nous prendrons les mesures suivantes :

1. Les membres du personnel rappelleront le campeur ou la campeuse à l'ordre.
2. Si les comportements inappropriés se poursuivent, le campeur ou la campeuse se verra rappeler le code de conduite, il lui sera demandé de changer son comportement et les membres du personnel transmettront le message aux parents, ou tuteurs ou tutrices.
3. Si le comportement du campeur ou de la campeuse ne change pas, les membres du personnel contacteront les parents, ou tuteurs ou tutrices, et l'enfant devra rentrer à la maison pour le reste de la journée. L'enfant pourra revenir le jour suivant et devra se sentir à même d'agir de façon appropriée au camp.
4. Si l'enfant adopte à nouveau un comportement inapproprié, nous contacterons les parents, ou tuteurs ou tutrices, et leur demanderons de venir chercher leur enfant et il ou elle fera l'objet d'un renvoi du camp.

L'intimidation ou la violence physique à l'égard d'un.e membre du personnel ou d'un.e autre enfant peut entraîner le renvoi immédiat du camp et l'interdiction d'y revenir pendant tout l'été. Toutes les situations sont uniques et seront traitées au cas par cas à la discrétion de l'équipe de direction du camp. Aucun remboursement des frais du camp ne sera effectué si un.e enfant doit quitter le camp en raison de problèmes comportementaux ou d'enjeux de sécurité.

### Exemples de comportements inacceptables:

- Refuser de suivre le code de conduite ou les règles du camp.
- Dire des grossièretés, des vulgarités ou des obscénités.
- Voler ou endommager des biens.
- Refuser de participer à des activités ou de coopérer avec les membres du personnel.
- Interrompre constamment un programme.
- Mettre en danger la santé et la sécurité des autres campeurs et campeuses et des membres du personnel.
- Taquiner, ou se moquer d'autres enfants ou de membres du personnel.
- Infliger de la violence physique (p. ex. : frapper, se battre, donner des coups de pied, lancer des objets, etc.).

### Le personnel des camps YMCA

[day.camps@ymcaottawa.ca](mailto:day.camps@ymcaottawa.ca)

613 832-1234

ymcaottawa.ca